

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DONNEVILLE

Séance du 19 mai 2021

Délibération n° 2021-21

Membres

En exercice : 14

Présents : 12

Pour : 10

Contre : 2

Abstention : 2

Date de la convocation : 12 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 19 mai à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Hervé Pupier, espace Cabanac, sous la présidence de M. Bernard CROUZIL, Maire.

Etaient présents : Mmes, COCHET, FRANCH, PIN-BELLOC, SENAC et LAVERGNE et MM. BOUTEILLER, CORNILLOU, CROUZIL, FRILLAY, GONINDARD, JOCTEUR MONROZIER et OTAL.

Absents excusés : Mmes CASAGRANDE et PASQUALINI.

Mme CASAGRANDE a donné pouvoir à Mme COCHET et Mme PASQUALINI a donné pouvoir à M. FRILLAY.

Mme Fabienne SENAC a été élue secrétaire de séance

Objet : Subvention exceptionnelle coopérative scolaire

Monsieur le Maire rapporte au conseil municipal le projet musique présenté par la directrice de l'école qui s'adressera à l'ensemble des classes sur le mois de juin 2021. Il s'agit de cours/initiations aux percussions africaines, présentation d'instruments et chants.

Le coût total de la prestation décomposée en 7 interventions est de 2 485 €.

La coopérative scolaire demande une participation de la mairie qui sera complétée par une participation de l'association des parents d'élèves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** :

- d'allouer à la coopérative scolaire une subvention exceptionnelle de 355 €,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Bernard CROUZIL



Le Maire certifie que la présente délibération a été :
publiée le 25/05/2021
transmise au Représentant de l'Etat le 25/05/2021
Pour copie conforme
Le Maire,

